



AUGMENTATION DE L'ISAE

***Réalité et tour de passe-passe...
...Les enseignants ne sont pas dupes !***

Le Premier ministre a conclu les journées de refondation de l'École les 2 et 3 mai 2016 par l'annonce d'une augmentation de 800 € de l'ISAE qui passe à 1200€ brut annuel.

Cette annonce fait suite aux déclarations du Président de la République qui en ouverture de ces journées, faisant fi de la dégradation constante des conditions de travail des enseignants et des conséquences dramatiques de la mise en place des rythmes scolaires, s'est auto congratulé en déclarant que depuis la loi de refondation, « ***l'école va mieux*** » !

L'ex ministre Peillon précisant : « Il n'y aura pas un homme d'Etat raisonnable qui reviendra sur la Refondation » !

L'ISAE à 1200€ n'efface pas le gel du point d'indice depuis 6 ans !

Une indemnité, par nature aléatoire, voire arbitraire et n'entrant pas dans le calcul de la retraite, ne peut remplacer une réelle revalorisation de salaire, correspondant à une réelle reconnaissance de notre travail !

Avec cette annonce, la ministre reconnaît que le traitement des enseignants, comme des fonctionnaires en général, est insuffisante. Pour autant cette annonce ne fait pas disparaître le blocage des traitements de tous les fonctionnaires depuis 6 ans.

Pour les professeurs des écoles -qui en bénéficieront sans être dupes- elle ne fait pas le compte. Pour les personnels de toutes les autres catégories qui n'en verront pas la couleur, elle confirme la volonté permanente du gouvernement d'opposer les catégories entre elles.

Cette annonce n'est bien entendu pas sans rapport avec la mobilisation qui s'est exprimée lors des deux journées de grève interprofessionnelle du 31 mars et du 28 avril pour le retrait du projet de loi El Khomri. Elle ne peut pas faire oublier le rejet par les PE des conséquences de la réforme des rythmes scolaires dont le dossier n'est pas clos.

L'ISAE à 1200€ dans le cadre du PPCR.

En effet, la ministre précise que cette augmentation va de pair avec le fait « ***de revoir le parcours de carrière de tous les enseignants (...)*** »

Concrètement cette annonce, saluée par tous les tenants de la Refondation, s'inscrit dans la logique de PPCR, que FO n'a pas signé, qui prévoit d'allonger les carrières des fonctionnaires (avancement à la seule ancienneté) et de remplacer la notation par une évaluation subjective sur objectif au niveau local.

La FNEC FP-FO n'acceptera pas la remise en cause de la notation chiffrée au profit d'une « évaluation locale » qui livrerait les enseignants à l'arbitraire.

C'est la logique de l'inversion des normes du projet de loi El Khomri rejeté massivement par les salariés avec FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL.

La FNEC FP-FO réaffirme toutes les revendications

Dans ces conditions, la FNEC FP-FO réaffirme sa revendication d'augmentation de 8% du point d'indice et de 50 points d'indice pour tous, le versement de l'ISAE à tous les PE et aux contractuels, son intégration dans le traitement.

Abandon de la réforme du collège et de la réforme des rythmes scolaires ! Retrait du projet de la loi El Khomri !

EN SAVOIR PLUS :

➔ *Analyse et décryptage sur les journées de la refondation des 2 et 3 mai 2016*

Grande opération de com' pour vanter le bilan gouvernemental à l'occasion des journées de la refondation. F. Hollande, M. Valls, les 3 derniers ministres de l'éducation nationale sont présents.

Opération d'auto célébration assez peu risquée il est vrai, puisque l'assistance convoquée pour la circonstance est composée essentiellement de cadres de l'éducation nationale, d'experts proches du cabinet de la ministre, d'élus locaux proches du pouvoir.

[Voir la suite...](#)

➔ *Nouvelle évaluation des enseignants*

La ministre Vallaud-Belkacem relance ce vieux dossier à l'occasion des discussions sur la revalorisation des enseignants : « *Il y a une discussion sur le PPCR qui va nous amener à revoir leur rémunération [celle des enseignants, ndlr] mais aussi leur évaluation* ».

C'est bien le processus du protocole PPCR qu'elle veut mettre en place : avancement modifié, carrière allongée, évaluation en lieu et place de la notation.

Il s'agit de remplacer les règles statutaires en matière d'avancement et d'inspection par une évaluation « *au niveau le plus proche* », donc par définition soumise à l'arbitraire local.

Pour FO, c'est un véritable chantage à la revalorisation des salaires pour mettre en place l'évaluation !

[Voir la suite...](#)

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Carte 2016 disponible [>ICI<](#)

RAPPELS : 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

Cotisation fractionnable en plusieurs fois (autant de mois restants)

Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO)

N'hésitez plus : Faites le bon choix !